

Immigration : permis de séjour à points pour les immigrés en Italie

Politique

Posté par: kamal

Publiée le : 5/2/2010 0:00:00

Une nouvelle mesure, annoncée ce vendredi par le ministre italien de l'Intérieur instaure l'utilisation d'un permis de séjours à points pour les immigrés établis en Italie, et renforce les conditions d'obtention dudit permis. Le décret d'application de cette loi est attendu dans les prochains jours, d'après Le Figaro.

Selon les nouvelles dispositions de l'Intérieur italien, les demandeurs d'un permis de séjour auront deux ans pour accumuler 30 points. Pour ce faire, ils devront, comme auparavant, prouver avoir un logement et un contrat de travail.

D'après Le Figaro, 4 nouvelles conditions ont été établies : la maîtrise de l'italien parlé, la connaissance des bases de la constitution, l'inscription à la sécurité sociale, et la scolarisation des enfants.

L'immigré ne réunissant pas toutes ses conditions au bout de 2 ans, mais montrant des signes encourageant, aura la possibilité de se voir accorder une année de plus pour satisfaire aux exigences des autorités italiennes. Les infractions seront sanctionnées par un retrait de points, précise Le Figaro.

Roberto Maroni, ministre italien de l'Intérieur, a toutefois, tenu à préciser que le nouveau permis de séjour a été conçu sur des "critères objectifs", et se veut " une aide à l'intégration et certainement pas une limite pour les citoyens extra-communautaires (non européens) qui viennent en Italie pour travailler".

Yann Ngomo

Copyright Yabiladi.com